

Fédération Nationale des Infirmiers



La FNI salue le dépôt de la proposition de loi infirmière à l'Assemblée nationale, une bonne nouvelle pour l'accès aux soins et les infirmières et infirmiers libéraux.

Paris, le 18 novembre. La Fédération nationale des infirmiers (FNI) salue le dépôt de la proposition de loi « visant à faire évoluer les missions dévolues aux infirmiers et aux infirmières » à l'Assemblée nationale conjointement par Frédéric Valletoux, Président de la commission des Affaires Sociales et Nicole Dubré-Chirat, députée de Maine-et-Loire. Le dépôt de cette PPL s'inscrit dans les engagements de Frédéric Valletoux lorsqu'il était ministre de la Santé et de la prévention, et constitue le support législatif de la refonte du métier infirmier.

La FNI n'a cessé de se mobiliser afin de concrétiser ce projet mis en attente lors de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin dernier.

La relance de cette loi infirmière faisait par ailleurs partie des promesses formulées par le Premier ministre Michel Barnier dans son discours de politique générale, partageant ainsi la nécessité de faire avancer ce chantier pour accélérer l'accès aux soins.

La FNI se réjouit donc que les parlementaires aient compris l'urgence de faire avancer cette loi afin de mobiliser pleinement les compétences infirmières et répondre aux besoins de soins croissants de la population française. La redéfinition des missions infirmières contenue dans ce texte sera aussi indispensable pour redonner de l'attractivité au métier infirmier et reconnaître le rôle essentiel de la profession dans l'accès aux soins.

La santé constitue l'une des premières préoccupations des Français en 2024 selon une récente enquête du CESE. La loi infirmière, grâce à une meilleure reconnaissance des missions des IDEL et l'évolution de leurs compétences, est une des réponses pragmatiques dont le système de santé a besoin pour garantir un accès aux soins à tous, partout en France. La FNI se félicite du dépôt de cette loi et reste mobilisée pour que l'examen débute dans les plus brefs délais.

Contact :

Daniel Guillerm Président

Portable 06 08 84 50 27

Siège social : 7, rue Godot-de-Mauroy – 75009 PARIS – Tél. : 01 47 42 94 13

Internet : <http://www.fni.fr> – E-mail : fni@fni.fr

Siret : 302 999 024 000 11